

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

**ASSEMBLEE  
GENERALE**



A/17/5 b)  
Madrid, juillet 2007  
Original : anglais

---

Dix-septième session  
Cartagena de Indias (Colombie), 23-29 novembre 2007  
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**b) Élection des membres du Comité des pensions  
du personnel de l'OMT pour la période 2008-2009**

**Note du Secrétaire général**

Le présent document est soumis à l'Assemblée générale pour information et pour la décision qu'elle jugera bon de prendre en la matière.

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### **b) Élection des membres du Comité des pensions du personnel de l'OMT pour la période 2008-2009**

1. À la suite de l'affiliation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) en 1996 et conformément à l'article 6 c) des Statuts de la Caisse, il fut créé un Comité des pensions tripartite composé de membres et de suppléants. Ses membres sont choisis par l'Assemblée générale parmi les États membres, désignés par le Secrétaire général et élus par les fonctionnaires de l'Organisation affiliés à la Caisse.

2. Le Comité des pensions du personnel (CPP) de l'OMT, constitué pour la première fois pour la période 1996-1997, se composait des pays suivants désignés comme représentants des États selon une décision du Conseil exécutif ratifiée par l'Assemblée générale à sa douzième session.

<u>Membres</u>	Espagne Inde
<u>Suppléants</u>	Argentine Côte d'Ivoire

3. Lors de ses sessions successives, prenant note du fait que ces quatre pays étaient disposés à continuer à faire partie du Comité des pensions du personnel, l'Assemblée générale décidait de les réélire comme représentants des États membres au sein de ce Comité [résolutions A/RES/363(XII), A/RES/403(XIII), A/RES/435(XIV) et A/RES/465(XV)].

4. La composition du CPP pour la période 2006-2007 [résolution 499(XVI) de l'Assemblée générale] est la suivante :

<u>Membres</u>	Espagne Argentine
<u>Suppléants</u>	Inde Côte d'Ivoire

5. Le mandat actuel du Comité des pensions du personnel de l'OMT expire à la fin de cette année. En conséquence, l'Assemblée générale est de nouveau invitée à délibérer à ce sujet et à élire les membres de ce Comité pour la période 2008-2009.